

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

PRESIDENCE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

DU 5 JANVIER 1978
DECRET N° 78/005 /PR.CAB.

portant changement d'appellation du
Service Central du Chiffre et des
Télégrammes.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo;

Vu le décret n° 77/721 du 23 Septembre 1977 portant
réorganisation du Cabinet du Président du Comité Militaire du
Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 77/722 du 23 Décembre 1977 portant
réorganisation du Service Central du Chiffre et des Télégrammes;

Vu le décret n° 70/291 du 7 Septembre 1970 portant
réorganisation du Secrétariat Général du Conseil d'Etat;

DECRETE:

ARTICLE 1er. Le Service Central du Chiffre et des Télégrammes créé
par décret n° 70/291 du 7 Décembre 1970 susvisé prend la dénomi-
nation de la "DIRECTION NATIONALE DU CHIFFRE ET DES TELEGRAMMES".

ARTICLE 2. Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires, sera enregistré, publié au JORPC et communi-
qué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 5 JANVIER 1978


Joachim YHOMBY-OPANGO

Général de Brigade.-